

**SANTE**

Centre municipal de santé

Mise en place d'un Point Ecoute au lycée Romain Rolland

Convention avec le lycée

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le secteur santé publique du centre municipal de santé participe aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements du secondaire. Il peut être amené à y construire, en collaboration avec les équipes éducatives, des projets de promotion de la santé.

Lors du CESC du 14 décembre 2006, l'équipe éducative du lycée Romain Rolland a fait part de son constat au sein de l'établissement du sentiment de mal-être exprimé par les jeunes.

Pour ces jeunes, les plus fragiles notamment, l'estime de soi et les difficultés dans la relation à l'autre sont des freins importants à la réussite scolaire.

La Ville, dans le cadre de sa politique en matière de santé publique propose de mettre en place au sein du lycée Romain Rolland un *Point Ecoute*, ouvert aux élèves de l'établissement.

Il se tiendra tous les premiers et troisièmes lundis de chaque mois sur le temps de pause méridienne des élèves dans la cafétéria du lycée. Il sera encadré par deux personnels de la ville dont l'un des deux sera la psychologue de l'antenne écoute proche du lycée.

Il offrira un espace d'écoute et de dialogue qui permettra aux élèves :

- d'échanger sur les situations de mal-être et de souffrance,
- de favoriser l'accès au soutien psychologique,
- d'orienter les élèves en demande d'aide.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention à passer avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en place d'un Point Ecoute dans ce lycée.

P.J. : convention.

**SANTE**

Centre municipal de santé

Mise en place d'un Point Ecoute au lycée Romain Rolland

Convention avec le lycée

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique de santé publique de la ville en matière de promotion de la santé dans les établissements scolaires et de prise en compte de la souffrance psychique des jeunes,

considérant le sentiment de mal-être observé par les équipes éducatives et de santé scolaire du lycée Romain Rolland,

vu la convention ci-annexée,

**DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la convention à passer avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en place d'un point écoute au sein du lycée et AUTORISE le Maire à la signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 AVRIL 2007